



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 3 du projet d'ordre du jour provisoire

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**Deuxième réunion de la Commission des ressources génétiques pour
l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité
intérimaire du Traité international sur les ressources phylogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture**

Rome, 15 - 19 novembre 2004

**RAPPORT SUR LES PROGRÈS ACCOMPLIS ET LES ACTIVITÉS
MENÉES DEPUIS LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ
INTÉRIMAIRE, Y COMPRIS LA COOPÉRATION AVEC LES
ORGANISMES INTERNATIONAUX COMPÉTENTS**

Table des matières

| | Paragraphes |
|---|-------------|
| I. Introduction | 1 - 2 |
| II. Activités de sensibilisation des médias et du public | 3 - 5 |
| III. Représentation aux réunions des organisation internationales compétentes et présentations du Traité | 6 - 7 |

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

IV. Mobilisation des ressources destinées à mettre en œuvre le programme de travail de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité 8 - 15

V. Projet de mémorandum de coopération entre le Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique 16 - 17

Annexe 1: Projet de Mémorandum de coopération entre le Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

I. INTRODUCTION

1. Le présent document informe la Commission des nombreuses activités menées en vue de promouvoir la ratification du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de sensibiliser le public à cette question. Il s'agit de mesures prises par le Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice des fonctions de Comité intérimaire du Traité et par la FAO en général.
2. Il dresse également le bilan des contacts établis, au cours de la période examinée, avec d'autres organisations internationales, dans le contexte des activités du Comité intérimaire et du Traité lui-même. Le Secrétariat a présenté le Traité à maintes reprises et devant de nombreuses assemblées. Un projet de protocole d'accord entre le Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique figure également en annexe, à titre d'information.

II. ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DES MÉDIAS ET DU PUBLIC

3. Une série de brochures et d'affiches visant à sensibiliser le public et à encourager la ratification du Traité ont été réalisées dans les différentes langues de l'Organisation et plusieurs milliers d'entre elles ont été distribuées lors d'occasions particulières. Le public ciblé était à la fois les dirigeants et les décideurs nationaux concernés et la population en général. Un film de dix minutes sur le Traité a été produit en anglais, en français et en espagnol. Il a, du reste, été adapté aux différentes régions et a bénéficié d'une large diffusion. Le secrétariat a, par ailleurs, accordé de nombreuses interviews dans les médias d'un grand nombre de pays. Le service de relation avec la presse de la FAO a rédigé plusieurs communiqués à propos d'étapes importantes du processus de ratification et du Traité, communiqués repris dans les médias du monde entier. Parallèlement, diverses organisations non gouvernementales ont fait preuve de dynamisme en matière de sensibilisation au Traité et à ses objectifs. Le Traité a, de surcroît, donné lieu à plusieurs articles indépendants dans des journaux et d'autres médias largement diffusés.
4. Ces activités d'information permanente ont contribué à une ratification rapide du Traité. Il n'en reste pas moins important d'encourager une bonne compréhension du Traité à tous les niveaux, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.
5. Le 1^{er} juillet 2004, le Gouvernement italien a organisé une cérémonie destinée à célébrer l'entrée en vigueur du Traité. Les Représentants permanents auprès des institutions alimentaires de Rome ont été invités à cette réception, à laquelle ont participé le Directeur général de la FAO et l'Académie italienne des sciences. Plusieurs autres gouvernements ont publié des communiqués de presse relatifs à cette entrée en vigueur.

III. REPRÉSENTATION AUX RÉUNIONS DES ORGANISATION INTERNATIONALES COMPÉTENTES ET PRÉSENTATIONS DU TRAITÉ¹

6. Le Secrétariat a assisté à plusieurs réunions au sein de deux grandes enceintes internationales où sont abordées des questions concernant le Traité: la Convention sur la diversité biologique et ses organes subsidiaires et l'OMPI et son Comité intergouvernemental de la

¹ Informations valables au moment de la rédaction du présent document, le 21 septembre 2004.

propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, à savoir:

Réunions de la CDB

- 8-12 décembre 2003 (Montréal, Canada): troisième réunion du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé d'examiner l'application de l'article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique.
- 1^{er}-5 décembre 2003 (Montréal, Canada): deuxième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages de la Convention sur la diversité biologique.
- 9-20 février 2004 (Kuala Lumpur, Malaisie): septième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique.

Réunions de l'OMPI

- 10-14 décembre 2001 (Genève, Suisse): deuxième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.
- 13-14 juin 2002 (Genève, Suisse): troisième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.
- 12-13 décembre 2002 (Genève, Suisse): quatrième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.
- 7-15 juillet 2003 (Genève, Suisse): cinquième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.
- 24-26 septembre 2003 (Genève, Suisse): Trentième session (seizième session ordinaire) de l'Assemblée générale de l'OMPI.
- 15-19 mars 2004 (Genève, Suisse): sixième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.

7. Outre les nombreuses interventions réalisées lors des réunions citées ci-dessus, le Traité a été officiellement présenté aux réunions suivantes:

- 19 novembre 2001, Commission sur les droits de propriété intellectuelle (Londres, Royaume-Uni): Atelier consacré à l'incidence sur les droits de propriété intellectuelle dans les pays en développement.
- 26 mars 2002, OMPI (Genève, Suisse): Conférence sur le système international des brevets.
- 17-18 mai 2002, Représentation des Quakers auprès des Nations Unies (Genève, Suisse): Séminaire consacré à la promotion de la participation aux négociations en matière d'alimentation et de biodiversité dans le cadre du programme de travail sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce après Doha.
- 11 septembre 2002, CNUCED (Genève, Suisse): Réunion d'information sur le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à l'intention des délégations situées à Genève: incidence sur les négociations menées à Genève et sur les législations nationales.
- 28 janvier 2003, Gouvernement de la Generalitat de Catalogne, Cérémonie de remise du Prix 2003 d'innovation agrotechnologique (Barcelone, Espagne): Conférence sur le thème « Le Traité internationale sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture: un apport important à la construction d'une planète durable et libérée de la faim ».
- 31 janvier 2003, Mouvement « Slow Food » (Turin, Italie): Séminaire sur la coopération internationale en matière de ressources génétiques.

- 21-22 mars 2003, European Society for Agriculture and Food Ethics (Eursafe) (Toulouse, France): quatrième Conférence.
- 16-17 mai 2003, Universidad Internacional de Andalucía, Baeza (Jaén, Espagne): Formation sur le développement et l'environnement destinée aux décideurs des pays en développement.
- 22-24 mai 2003, Forum mondial de la recherche agricole (Dakar, Sénégal): Réunion triennale.
- 28-30 mai 2002 (Le Caire, Égypte): Atelier intergouvernemental pour la région du Proche-Orient sur l'incidence des accords mondiaux relatifs à la biodiversité sur l'élaboration d'orientations générales et de législations nationales.
- 17-19 juin 2002, « Super Comité préparatoire » africain des ministres africains de l'agriculture en vue du Sommet mondial pour le développement durable (Abuja, Nigéria).
- 15-20 juillet 2003 (Lima, Pérou): Atelier régional andin relatif au Traité et aux questions de politique générale concernant l'accès aux ressources génétiques dans la région.
- 17 octobre 2003, Istituto Agronomico per l'Oltremare et Ministère italien des affaires étrangères (Florence, Italie): Table ronde sur la biodiversité agricole dans le cadre de l'Alliance internationale contre la faim, à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation.
- 25-27 novembre 2003, Conseil des ADPIC de l'OMC (Genève, Suisse).
- 9-20 février 2004, septième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (Kuala Lumpur, Malaisie).
- 20 février 2004, Sénat italien (Rome): Réunion de l'Académie nationale des sciences sur la biodiversité et l'agriculture: le besoin d'une coopération internationale.
- 19-23 avril 2004, (Buenos Aires, Argentine): Présentations aux membres du Parlement et du Gouvernement argentin.
- 25 septembre 2002, Département de l'environnement, de l'alimentation et des questions rurales (DEFRA) (Birmingham, Royaume-Uni): Conférence politique nationale sur le thème « Récolter la diversité ».
- 24-26 Mars 2004, PNUE (Nairobi, Kenya): première réunion du Groupe consultatif informel d'experts du PNUE sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages.
- 15-19 mars 2004 (Genève, Suisse): sixième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.
- 9-17 septembre 2004 (Suva, Fidji): première réunion régionale des responsables des services agricoles et forestiers du Pacifique Sud.
- 15 septembre 2004, OMPI (Genève, Suisse): Réunion d'information sur les ressources génétiques.

IV. MOBILISATION DES RESSOURCES DESTINÉES À METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS DE COMITÉ INTÉrimAIRE DU TRAITÉ

8. Les relations avec les bailleurs de fonds visant à obtenir les ressources extrabudgétaires nécessaires à la mise en œuvre des activités convenues ont constitué l'une des grandes tâches du Secrétariat depuis la première réunion du Comité intérimaire. Ces activités se sont révélées difficiles et ont nécessité du temps, alors même que l'insuffisance des fonds au moment opportun a restreint l'exécution du programme de réunions prévu.

9. Le Comité intérimaire, à sa première réunion, a pris note du Programme de travail consolidé et budget indicatif de 2 886 965 dollars EU, qui permettait de couvrir le coût des réunions décidées², les besoins de financement supplémentaires du Secrétariat pour mettre en œuvre le programme de travail et l'appui à la participation des pays en développement à ces réunions.³ Le Comité intérimaire « a reconnu que des ressources extrabudgétaires assez importantes seraient nécessaires pendant la période intérimaire et pendant la phase initiale d'application du Traité ».⁴

10. À l'issue d'une série de contacts pris avec les bailleurs de fonds, un projet officiel de Programme multidonateurs de coopération FAO/gouvernements a été préparé et présenté aux donateurs en avril⁵. Ce projet prévoyait la mise en œuvre du Programme de travail consolidé dans le cadre du budget prévu lors de la première réunion du Comité intérimaire. Le Secrétariat a donné suite à cette démarche par le biais de contacts réguliers avec chaque donateur, de séances d'information lors des réunions de liaison FAO/donateurs et de la diffusion régulière aux donateurs de notes de situation actualisées. La situation financière a été présentée le 17 février 2004 à une réunion de la région européenne.

11. Les ressources extrabudgétaires se sont néanmoins fait attendre, ce qui a remis en question la possibilité de tenir les réunions prévues et de renforcer le Secrétariat de la Commission. En conséquence, le Directeur général a écrit aux donateurs le 9 juillet 2004 en leur signalant que les moyens obtenus étaient insuffisants et qu'il convenait de conserver l'élan pris lors de la négociation du Traité, de manière à en garantir une mise en œuvre rapide.

12. Il a été possible de convoquer le Groupe d'experts sur les termes de l'accord type relatif au transfert de matériel grâce à l'offre généreuse de la Commission européenne d'accueillir cette réunion à Bruxelles (4-8 octobre 2004) et de soutenir la participation des pays en développement.

13. Le Programme de travail et budget 2004-2005 du Directeur général⁶ proposait une ouverture de crédits de 360 000 dollars EU au titre du Programme ordinaire pour la convocation et la tenue de la deuxième réunion du Comité intérimaire du Traité, mais la version adoptée de ce document ne prévoyait plus que 180 000 dollars EU à cette fin. La deuxième réunion du Comité intérimaire a été convoquée grâce à ces ressources du Programme ordinaire et à des ressources extrabudgétaires que plusieurs donateurs ont fini par dégager.⁷

14. Toutes les ressources financières sont désormais épuisées pour d'éventuelles activités supplémentaires, en dehors de la deuxième session du Comité intérimaire, y compris pour la préparation et la tenue de la première réunion de l'Organe directeur et pour l'engagement du personnel nécessaire.

² Une réunion du Groupe d'experts sur les termes de l'accord type relatif au transfert de matériel; une réunion du Groupe de travail d'experts à composition non limitée sur le règlement intérieur, le projet de règlement financier et l'application du Traité; et la deuxième réunion de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité.

³ CGRFA/MIC-1/02/REP, *Rapport de la première réunion de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, Annexe E.

⁴ CGRFA/MIC-1/02/REP, *Rapport de la première réunion de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, paragraphe 23.

⁵ MTP/GLO/117/MUL, *Fonds fiduciaire à l'appui du Comité intérimaire pour le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.

⁶ C 2003/3. Voir également C 2003/INF/10, *Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.

⁷ Allemagne, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, Irlande, Japon, Norvège et Royaume-Uni.

15. Le *Tableau 1* présente des informations au sujet des ressources extrabudgétaires qui ont été obtenues⁸.

Tableau 1: Ressources extrabudgétaires obtenues en 2003/2004

| PAYS | MONTANT en dollars EU | PÉRIODE DE MISE À DISPOSITION |
|--------------|--------------------------|----------------------------------|
| Canada | 22 000 | Utilisées en 2003 |
| Japon | 15 174 | Report de 2003 |
| Espagne | 7 298 | Report de 2003 |
| États-Unis | 50 041 | Octobre 2003 |
| Norvège | 112 183 | Décembre 2003 |
| Irlande | 72 987 | Décembre 2003 |
| TOTAL | 257 683 | |

Notes: L'Allemagne, le Canada, l'Espagne, la Finlande et la Norvège ont promis des sommes supplémentaires, qui n'ont toujours pas été reçues.

Le Royaume-Uni a détaché un fonctionnaire principal pour travailler spécifiquement sur des questions relatives au Traité

V. PROJET DE MÉMORANDUM DE COOPÉRATION ENTRE LE SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS DE COMITÉ INTÉRIMAIRE DU TRAITÉ ET LE SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

16. Les Secrétariats de la FAO et de la Convention sur la diversité biologique ont préparé une version révisée du Mémorandum de coopération entre les deux organisations, lequel est, entre autres, abordé dans le document *Coopération avec la Convention sur la diversité biologique*⁹, dont sera saisie la Commission à sa dixième session ordinaire.

17. Un autre projet de Mémorandum de coopération entre le Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'exercice de ses fonctions de Comité intérimaire du Traité a été préparé et devrait être signé en même temps que la version révisée générale du Mémorandum de coopération entre les deux organisations. Ce document se trouve à l'*Annexe I* (en anglais, langue dans laquelle il a été préparé).

⁸ Au 21 septembre 2004.

⁹ CGRFA/10/04/12.

DRAFT MEMORANDUM OF COOPERATION

This Memorandum of Cooperation (hereinafter referred to as the Memorandum) is concluded between:

The Secretariat of the Convention on Biological Diversity (SCBD)

393 St.- Jacques, Suite 300
Montreal, Quebec, H2Y IN9, Canada

and

The Secretariat of the Commission on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture

Acting as **Interim Committee** for the
International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture
Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla, 00100, Rome, Italy

The Secretariat of the Convention on Biological Diversity (hereinafter “the CBD Secretariat”) and the Secretariat of the Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture, acting as the Interim Committee for the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture (hereinafter “the Secretariat of the Commission”),

Recalling Article 1 of the Convention on Biological Diversity (hereinafter called “the Convention”), which states that the objectives of the Convention are the conservation of biological diversity, the sustainable use of its components, and the fair and equitable sharing of the benefits arising out of the utilization of genetic resources,

Recalling Article 1 of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture (hereinafter called “the Treaty”) which states that the objectives of the Treaty are the conservation and sustainable use of plant genetic resources for food and agriculture and the fair and equitable sharing of the benefits arising out of their use, in harmony with the Convention, for sustainable agriculture and food security, and that the objectives will be attained by closely linking the Treaty and the Convention,

Recalling Article 19 of the Treaty which provides for the Governing Body of the Treaty to establish and maintain cooperation with other relevant international organizations and treaty bodies, including in particular the Conference of the Parties to the Convention, on matters covered by the Treaty, including their participation in the Treaty’s funding strategy; to take note of relevant decisions of their Conferences of the Parties; and to inform them as appropriate, of matters regarding the implementation of the Treaty.

Recalling paragraphs 12 and 13 of Resolution 3/2001, by which the Conference of the Food and Agriculture Organization of the United Nations adopted the Treaty, which, respectively, requested the Commission to initiate the establishment of cooperation with the Conference of the Parties to the Convention, and invited the Conference of the Parties to the Convention to establish and maintain cooperation with the Commission,

Recalling decision VI/6 of the Conference of the Parties to the Convention by which, *inter alia*, it recognized the important role that the Treaty will have, in harmony with the Convention, for the conservation and sustainable utilization of this important component of agricultural biological diversity, for facilitated access to plant genetic resources for food and agriculture, and for the fair and equitable sharing of the benefits arising out of their utilization; decided to establish and maintain cooperation with the Commission; and requested the Executive Secretary to develop cooperation with the Secretariat of the Commission,

Have agreed as follows:

Objective

The objective of this Memorandum is to promote cooperation in relevant areas of work between the Secretariat of the Convention on Biological Diversity and the Secretariat of the Commission on Genetic Resources acting as Interim Committee of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture, in order to promote synergy, avoid duplication, and thus serve better the Parties to each agreement.

Areas of Cooperation

The Secretariat of the Convention and the Secretariat of the Commission acting as Interim Committee for the Treaty will:

1. Cooperate through:
 - a. Regular exchange of information on relevant issues and activities;
 - b. Participation of staff of each secretariat in relevant meetings organized under each agreement, as required; and
 - c. Collaboration as appropriate, in the preparation of documents for meetings organized by either secretariat;
 - d. Any other actions or activities designed to achieve the objective of this memorandum.
2. Ensure that relevant decisions of the Conference of the Parties to the Convention, and of the Commission, and other relevant information, are brought to the attention of the other governing body;
3. Develop and promote complementarity between information activities undertaken by the interim Committee for the Treaty and the clearing house mechanism of the Convention;
4. Encourage cooperation and exchange of information, in order to promote synergy in the implementation of the two agreements at national level, and cooperation at the international level;
5. Promote and facilitate cooperation between the Parties and wider constituencies of the Convention and the Treaty, *inter alia*, to promote mutual technical support and capacity-building at national and regional levels;
6. Facilitate, as appropriate the provision of technical expertise relevant to the work of the agreement;
7. Facilitate synergy between the work under the Convention and the Interim Committee for the Treaty, including, as appropriate, the development of guidelines and other tools that relate to common interests of the two agreements; and
8. From time to time, as appropriate, develop joint programmes of work, which shall be appended to this Memorandum in the form of annexures, for the implementation of this Memorandum.

Reporting and Further Guidance

The CBD Secretariat and the Secretariat of the Commission will report to their respective governing bodies and subsidiary bodies, as appropriate, on progress made in the implementation of this Memorandum and, as appropriate, seek further guidance regarding new areas of cooperation.

Entry into Force, Review and Termination

This Memorandum will enter into force upon signature by the Executive Secretary of the Convention on Biological Diversity and the Secretary of the Commission on Plant Genetic

Resources for Food and Agriculture acting as the Interim Committee for the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture.

The Secretariats of the Convention and of the Commission may, by mutual agreement, review and amend this Memorandum.

This Memorandum may be terminated by either Party giving a one-year written notice.

Signed thisday of.....

For and on behalf of the Secretariat of the
Convention on Biological Diversity

On behalf of the Secretariat of the
Commission on Genetic Resources
for Food and Agriculture

.....

.....